



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD

SEANCE DU 16 JUIN 2026

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 15 | Délibération N°2026-27 |
| Présents : 12 | Désignation du correspondant défense |
| Procuration : 1 | |
| Absents : 2 | |
| Votants : 13 | |

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEIZE JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 20h00 en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 8 juin 2026

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Madame Blandine CUGNIER, Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER, Monsieur Pierrick DUFOURD, Madame Stéphanie GACHET-GUINAND, Monsieur Guillaume GOUSSE, Monsieur Mathieu GUINAND, Madame Catherine MICHOUlier, Monsieur Jean-Sébastien MOLITOR, Monsieur Frédéric MOUTHON, Madame Laurette PINGET, Madame Mireille ROSAY

EXCUSES : Monsieur Joël MOUTHON représenté par Madame Lori DUCROZ-LELEVRIER par pouvoir du 16 juin 2026, Madame Florine QUINTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Laurette PINGET est nommée secrétaire de séance.

Délibération N°2026-27 - Désignation du correspondant défense

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;
CONSIDÉRANT l'intérêt de renforcer le lien entre l'Armée et la Nation en désignant un interlocuteur local pour toutes les questions de défense nationale ;
CONSIDÉRANT la création en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, de la fonction de correspondant défense ayant vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense ;
CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, le Ministre de la défense a souhaité que ce réseau, étendu à l'ensemble des communes en France, soit maintenu et renforcé ;
CONSIDÉRANT la mission du correspondant défense, interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense, de sensibiliser les concitoyens aux questions de défense. Le correspondant défense est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes ;
CONSIDÉRANT que le correspondant défense agit en tant que relai pour comprendre le parcours citoyen. Il doit pouvoir expliquer l'engagement dans l'armée d'active, les périodes d'initiation ou de perfectionnement à la défense, le volontariat et la réserve militaire constituant des activités accessibles à tous les jeunes désireux de prendre part à la défense ;
CONSIDÉRANT le rôle du correspondant défense de pédagogie sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité. L'enseignement de défense, première étape du parcours citoyen, est étroitement lié à l'histoire de notre pays, et notamment aux conflits contemporains. La sensibilisation des jeunes générations au devoir de mémoire en constitue l'un des éléments essentiels ; Envoyé en préfecture le 02/04/2026 Reçu en préfecture le 02/04/2026 Publié le ID : 029-212902209-20260402-20260322_042-DE.

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 13 voix Pour,
Décide à l'unanimité de :

DÉCIDER, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour désigner le correspondant défense ;

DÉSIGNER comme correspondant défense : M. Jean-Sébastien MOLITOR.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villard, le 18 juin 2026

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le Secrétaire de séance,



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.